



Commission du droit
d'auteur Canada

Copyright Board
Canada

Commission du droit d'auteur du Canada

Rapport sur les résultats ministériels 2024-2025

L'honorable Mélanie Joly, c.p., député

Ministre de l'Industrie et ministre responsable de
Développement économique Canada pour les régions
du Québec

Canada 

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de l'Industrie et ministre responsable de Développement économique Canada pour les régions du Québec, 2025

Numéro lu121-5F-PDF au catalogue

ISSN 2561-2646

Aussi disponible en anglais sous le titre : 2024-25 Departmental Results Report

Rapport sur les résultats ministériels 2024-2025 de la Commission du droit d'auteur du Canada

Table des matières

- [En un coup d'œil](#)
- [Message de l'administrateur général](#)
- [Résultats : Nos réalisations](#)
 - [Responsabilité essentielle 1 : Tarifs et licences liés au droit d'auteur](#)
 - [Services internes](#)
- [Dépenses et ressources humaines](#)
 - [Dépenses](#)
 - [Financement](#)
 - [Faits saillants des états financiers](#)
 - [Ressources humaines](#)
- [Tableaux de renseignements supplémentaires](#)
- [Dépenses fiscales fédérales](#)
- [Renseignements ministériels](#)
- [Définitions](#)

En un coup d'œil

Le présent rapport sur les résultats ministériels présente les réalisations réelles de la Commission du droit d'auteur du Canada par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans son [Plan ministériel pour 2024-2025](#).

- [Vision, mandat, juridiction et rôle et gouvernance](#)

Principales priorités

La Commission du droit d'auteur a cerné les principales priorités suivantes pour 2024-2025 :

- Améliorer la capacité de la Commission comme facilitateur du marché ;
- Continuer la saine gestion de l'inventaire de dossiers ;
- Maintenir de saines pratiques organisationnelles.

Faits saillants pour la Commission du droit d'auteur du Canada en 2024-2025

- Total des dépenses réelles (y compris les services internes) : 5 073 306 \$
- Personnel équivalent temps plein total (y compris les services internes) : 26

Pour tout savoir sur les dépenses totales et les ressources humaines de la Commission du droit d'auteur du Canada, veuillez consulter la [section Dépenses et ressources humaines](#) de son rapport complet sur les résultats ministériels.

Sommaire des résultats

Voici un résumé des résultats atteints par le ministère en 2024-2025 dans ses principaux secteurs d'activité, appelés « responsabilités essentielles ».

Responsabilité essentielle 1 : Tarifs et licences liés au droit d'auteur

Dépenses réelles : 4 062 309 \$

Personnel équivalent temps plein réel : 21

En 2024-2025, la Commission du droit d'auteur a :

- rendu 9 décisions, disposant de 43 projets de tarifs ;
- traité 32 demandes et émis 8 licences pour des œuvres dont les titulaires de droit d'auteur sont introuvables ;
- reçu 34 nouveaux projets de tarifs ;
- mis sur pied un nouveau groupe consultatif chargé de fournir rapidement des commentaires sur les procédures de la Commission ;
- rejoint le Forum canadien des organismes de réglementation numérique ;
- mis à jour plusieurs outils, notamment émis un nouveau guide de l'utilisateur pour les instances reliées à l'approbation de projets de tarifs, et des lignes directrices pour le programme pour les titulaires de droits d'auteur introuvables ;
- rénové ses bureaux afin de se conformer aux normes actuelles d'accessibilité, de sûreté et de sécurité.

Pour en savoir davantage sur les [Tarifs et licences liés au droit d'auteur](#) de la Commission du droit d'auteur, veuillez consulter la section Résultats : Nos réalisations de son rapport sur les résultats ministériels.

Message de l'administrateur général



Drew Olsen

Vice-président et premier dirigeant
Commission du droit d'auteur du Canada

J'ai le plaisir de présenter le Rapport sur les résultats ministériels 2024-2025 de la Commission du droit d'auteur du Canada (la Commission).

La Commission du droit d'auteur du Canada joue un rôle essentiel dans les secteurs culturel, économique, de l'innovation et de la justice au Canada. En tant que tribunal indépendant et organisme de réglementation économique, la Commission veille à la rémunération des titulaires de droits d'auteur tout en favorisant l'accès aux œuvres protégées par le droit d'auteur et leur utilisation. Par son travail, la Commission contribue à la croissance des industries créatives du Canada et favorise des conditions de marché concurrentielles tant à l'échelle nationale qu'internationale.

En réfléchissant à l'année écoulée, je suis fier des progrès que nous avons accomplis. Notre engagement continu envers l'intérêt public et l'amélioration de l'accès à la justice demeure au cœur de nos actions. Nous continuons de prioriser la transparence et l'efficacité opérationnelle, préparant ainsi l'organisation à relever les défis à venir avec confiance.

Je suis particulièrement heureux de souligner notre collaboration croissante avec des partenaires externes, une démarche essentielle pour une petite organisation comme la nôtre, qui nous permet de tirer parti d'une expertise plus large. Ces partenariats renforcent notre capacité à servir plus efficacement les Canadiennes et les Canadiens et les parties prenantes, tout en améliorant notre capacité à réagir à la complexité croissante du domaine du droit d'auteur.

Je vous invite à lire ce rapport pour en savoir plus sur la manière dont la Commission du droit d'auteur travaille avec les Canadiennes et les Canadiens afin de promouvoir un système du droit d'auteur équitable, accessible et efficace qui reflète les besoins de notre société en évolution.

Résultats : Nos réalisations

Responsabilités essentielles et services internes

- [Responsabilité essentielle 1 : Tarifs et licences liés au droit d'auteur](#)
- [Services internes](#)

Responsabilité essentielle 1 : Tarifs et licences liés au droit d'auteur

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Répercussions sur la qualité de vie](#)
- [Progrès à l'égard des résultats](#)
- [Renseignements sur les résultats](#)
- [Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus](#)
- [Répertoire des programmes](#)

Description

La Commission du droit d'auteur est un organisme de réglementation économique et un tribunal administratif indépendant habilité à fixer des tarifs qui déterminent les redevances à payer pour l'utilisation d'œuvres protégées par des droits d'auteur, lorsque ceux-ci sont gérés collectivement par une société. La Commission octroie aussi des licences qui fixent les redevances à payer pour l'utilisation d'œuvres protégées par le droit d'auteur lorsque le titulaire du droit est introuvable. En délivrant des tarifs et des licences justes et équitables, la Commission veille à ce que les titulaires de droits soient rémunérés en temps opportun, tout en soutenant la prospérité et l'innovation dans l'économie canadienne. Son travail sert aussi à renforcer la confiance à l'égard des processus liés aux tarifs et aux licences au Canada.

Répercussions sur la qualité de vie

La responsabilité essentielle de la Commission contribue au domaine de la « Prospérité » du Cadre de qualité de vie du Canada et, plus particulièrement, au « Produit intérieur brut (PIB) par habitant » et à la « Productivité », au moyen de toutes les activités mentionnées dans la description de la responsabilité essentielle.

La responsabilité essentielle de la Commission contribue aussi au domaine de « Saine gouvernance » du Cadre de qualité de vie du Canada et, plus particulièrement, à l'« Accès à un système de justice juste et équitable (système pénal et civil) » et « Confiance à l'égard des institutions », au moyen de toutes les activités mentionnées dans la description de la responsabilité essentielle.

Veillez consulter le site du [Cadre de qualité de vie pour le Canada](#), pour de plus amples informations à ce sujet, y compris à propos des domaines et des indicateurs.

Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente le rendement du ministère par rapport à ses cibles pour chaque résultat ministériel lié à la responsabilité essentielle 1 : Tarifs et licences liés au droit d'auteur.

Tableau 1 : Délivrance efficace et transparente de tarifs et de licences

Le tableau 1 présente la cible, la date d'atteinte de la cible et le résultat réel obtenu pour chaque indicateur lié à la délivrance efficace et transparente de tarifs et de licences au cours des trois derniers exercices.

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel
Pourcentage des décisions relatives aux tarifs rendues conformément aux exigences législatives et réglementaires	80 %	31 mars 2025	2022–2023 : 100 % 2023–2024 : 100 % 2024–2025 : 100 %
Pourcentage de décisions visant des œuvres dont le titulaire des droits d'auteur est introuvable qui sont rendues conformément aux normes de services de la Commission	80 %	31 mars 2025	2022–2023 : 50 % 2023–2024 : 92 % 2024–2025 : 75 %
Nombre de décisions annulées en révision judiciaire pour des motifs liés à l'équité procédurale	0	31 mars 2025	2022–2023 : 0 2023–2024 : 0 2024–2025 : 0
Pourcentage des parties impliquées dans les instances (d'homologation de tarifs) qui conviennent que les processus de la Commission sont transparents*	Non disponible*	31 mars 2025	Non disponible*
Pourcentage de parties impliquées dans les instances (d'homologation de tarifs) qui conviennent que les processus de la Commission sont efficaces*	Non disponible*	31 mars 2025	Non disponible*

*Remarque : Malgré des efforts importants, la Commission n'a pas été en mesure de recueillir suffisamment de données pour évaluer deux des indicateurs instaurés en 2023-2024. Par conséquent, la Commission n'est pas en mesure d'établir une cible et de rendre compte de ces indicateurs. La Commission a l'intention d'ajuster ces indicateurs lors du prochain cycle de modifications du Cadre ministériel des résultats pour remédier à ces difficultés. Les indicateurs mis à jour seront reflétés dans le Plan ministériel 2026-2027 de la Commission.

La [section Résultats de l'infographie de la Commission du droit d'auteur du Canada dans l'InfoBase du GC](#) présente des renseignements supplémentaires sur les résultats et le rendement liés à son répertoire de programmes.

Renseignements sur les résultats

La section suivante décrit les résultats obtenus relativement aux Tarifs et licences liés au droit d'auteur en 2024-2025 par rapport aux résultats prévus dans le plan ministériel de la Commission du droit d'auteur du Canada pour l'exercice.

Délivrance efficace et transparente de tarifs et de licences

Résultats obtenus

Depuis 2019, la Commission du droit d'auteur a entrepris d'importantes réformes opérationnelles afin d'améliorer l'efficacité et la transparence de ses processus, de réduire son inventaire de dossiers et d'assurer la saine gestion de ses ressources. En 2024-2025, la Commission a établi un plan stratégique de deux ans visant à consolider les changements transformationnels déjà mis en œuvre. Les principales priorités sont les suivantes :

1. Améliorer la capacité de la Commission comme facilitateur du marché ;
2. Continuer la saine gestion de l'inventaire de dossiers ;
3. Maintenir de saines pratiques organisationnelles.

Voici les principaux résultats de la Commission pour l'année 2024-2025 pour chaque objectif.

1. Améliorer la capacité de la Commission comme facilitateur du marché

La Commission continue de jouer un rôle de premier plan sur le marché canadien du droit d'auteur. L'une de ses principales priorités pour 2024-2026 est d'améliorer l'accessibilité et l'efficacité en tant que facilitateur.

En 2024-2025, la Commission a :

- ✓ mis sur pied un nouveau Groupe consultatif afin d'offrir une tribune aux intervenants et de favoriser la communication rapide de commentaires sur ses procédures et ses pratiques opérationnelles ;
- ✓ révisé et mis à jour les lignes directrices et les outils destinés aux personnes qui souhaitent obtenir une licence pour utiliser des œuvres protégées par le droit d'auteur dont les titulaires de droits sont introuvables ;
- ✓ rejoint le Forum canadien des organismes de réglementation du numérique, a participé au panel du Sommet canadien de la concurrence de 2024 et a rédigé un chapitre de la publication du Forum à propos des médias synthétiques.

2. Continuer la saine gestion de l'inventaire de dossiers

La Commission demeure déterminée à réduire son inventaire de cas rétroactifs en améliorant la clarté et la prévisibilité des procédures.

En 2024-2025, elle a :

- ✓ publié un nouveau guide de l'utilisateur en collaboration avec l'Institut canadien d'administration de la justice (ICAJ), émis de nouveaux avis pratiques et mis à jour ceux qui existaient déjà, dont un clarifiant les exigences relatives aux ordonnances de confidentialité, et lancé des pages détaillées à propos de toutes les instances en cours, améliorant ainsi considérablement la transparence des procédures et l'accès public dans les deux langues officielles ;

- ✓ publié des lignes directrices sur le calcul de l'inflation, renforçant la transparence et la prévisibilité de ses instances et fournissant un cadre pour accélérer le règlement des instances ;
- ✓ continué de prioriser les audiences écrites et de rationaliser les processus pour les cas ne nécessitant pas d'audience ;
- ✓ élargi l'usage de la gestion d'instances afin de traiter efficacement les questions de procédure ;
- ✓ approfondi nos consultations régulières et informelles avec les parties prenantes afin d'établir les priorités et de réduire l'inventaire.

3. Maintenir de saines pratiques organisationnelles

En tant que tribunal administratif fédéral indépendant comptant moins de 30 employés, la Commission s'engage à innover et à gérer ses ressources de manière responsable dans l'exercice de son mandat.

En 2024-2025, la Commission a :

- ✓ rénové ses bureaux afin de se conformer aux normes actuelles en termes d'accessibilité, de sûreté et de sécurité ;
- ✓ mené des consultations sur les révisions proposées à ses pratiques de gestion de l'information concernant les renseignements commerciaux d'archive précédemment jugés sensibles, confidentiels ou hautement confidentiels ;
- ✓ actualisé sa stratégie de stabilisation et de rétention des ressources humaines, mettant l'accent sur la collaboration, le perfectionnement professionnel, la diversité et l'inclusion, le bien-être et l'accessibilité.

Activités de la Commission en 2024-2025

Outre l'atteinte des objectifs prévus dans le plan ministériel, la section suivante fournit un aperçu des résultats opérationnels de la Commission pour 2024-2025.

Homologation de tarifs

En 2024-2025, la Commission du droit d'auteur a rendu 9 décisions, y compris une décision à propos de tarifs provisoires. Lorsque la Commission rend une décision – homologuant un tarif ou acceptant le retrait d'un projet de tarif – elle se prononce souvent sur plusieurs projets de tarifs à la fois. Dans l'ensemble, ces décisions ont permis d'examiner 43 projets de tarif. La liste des décisions rendues en 2024-2025 se trouve à l'Annexe B et sur le [site Web](#) de la Commission.

Projets de tarif reçus

En tout, 34 projets de tarif ont été déposés en octobre 2024. La liste de ces projets de tarif se trouve sur le [site Web](#) de la Commission.

Règlement de cas particuliers

En 2024-2025, la Commission n'a reçu aucune demande en vue de fixer les taux de redevances et les modalités connexes, en vertu de l'article 71 de la *Loi sur le droit d'auteur*. Elle a cependant continué

l'examen de la demande de 2023 de Totem Médias Inc. impliquant CONNECT Music Licensing Service Inc.

Titulaires de droits d'auteur introuvables

En vertu de l'article 77 de la *Loi sur le droit d'auteur*, la Commission peut émettre des licences autorisant l'utilisation d'œuvres publiées, de fixations de prestations, d'enregistrements sonores publiés ou de la fixation de signaux de communication lorsque le titulaire du droit d'auteur est introuvable. En 2024-2025, la Commission a émis 8 licences. De plus, 24 dossiers ont été fermés pour diverses raisons. Dans la plupart des cas, les titulaires de droits d'auteur ont été retrouvés, d'autres demandes ont été retirées par exemple si une licence n'était plus nécessaire ou que le projet du demandeur n'est pas allé de l'avant. La liste des décisions rendues se trouve sur le [site Web](#) de la Commission.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus

Tableau 2 : Aperçu des ressources requises pour Tarifs et licences liés au droit d'auteur

Le tableau 2 fournit un résumé des dépenses prévues et réelles et des équivalents temps plein (ETP) requis pour obtenir ces résultats.

Ressources	Prévues	Réelles
Dépenses	3 564 988 \$	4 062 309 \$
Équivalents temps plein	21	21

La [section Finances de l'infographie de la Commission du droit d'auteur dans l'InfoBase du GC](#) et la [section Personnel de l'infographie de la Commission du droit d'auteur dans l'InfoBase du GC](#) présente des renseignements exhaustifs sur les ressources financières et humaines en ce qui concerne son répertoire des programmes.

Priorités gouvernementales connexes

La présente section fait état des priorités gouvernementales qui correspondent à cette responsabilité essentielle.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et objectifs de développement durable

Bien qu'étant une micro-organisation dont l'empreinte carbone est très faible, la Commission du droit d'auteur du Canada s'est engagée à respecter pleinement les principes de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable, les objectifs de développement durable des Nations Unies et la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030. Trois objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies sont pertinents au programme de la Commission : l'objectif 10 – Réduire les inégalités ; l'objectif 12 – Consommation et production responsables ; et l'objectif 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques. En 2024-2025, la Commission a rendu compte des résultats de sa première année conformément aux objectifs de sa Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD).

Vous trouverez de plus amples renseignements sur l'apport de la Commission du droit d'auteur du Canada au Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme 2030 et à la Stratégie fédérale de développement durable dans notre [stratégie ministérielle de développement durable](#).

Répertoire des programmes

La responsabilité essentielle « Tarifs et licences liés au droit d'auteur » est appuyée par le programme suivant :

- Délivrance efficace et transparente de tarifs et de licences

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le répertoire des programmes pour Tarifs et licences liés au droit d'auteur sur la page [Résultats dans l'InfoBase du GC](#).

Services internes

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Progrès à l'égard des résultats](#)
- [Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus](#)
- [Marchés attribués à des entreprises autochtones](#)

Description

Les services internes désignent les activités et les ressources qui appuient un ministère dans son travail visant à remplir ses obligations générales et à exécuter ses programmes. Les dix catégories de services internes sont les suivantes :

- services de gestion et de surveillance ;
- services de communication ;
- services juridiques ;
- services de gestion des ressources humaines ;
- services de gestion des finances ;
- services de gestion de l'information ;
- services des technologies de l'information ;
- services de gestion des biens immobiliers ;
- services de gestion du matériel ;
- services de gestion des acquisitions.

Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente les mesures prises par le ministère pour atteindre les résultats et les cibles en ce qui a trait aux services internes.

La gestion par la Commission de ses obligations et exigences institutionnelles est essentielle à la réalisation de son mandat et de ses objectifs. Les services internes, à savoir les finances, les ressources humaines, la gestion de l'information et les technologies de l'information, sont complétés en partie par des ententes de services avec certains ministères plus importants, notamment Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) et Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), afin que la Commission ait un accès efficace et abordable aux outils et à l'expertise requise pour la saine gestion de ses ressources.

En 2024-2025, la Commission a examiné et modifié ces ententes de services afin de répondre à ses besoins et de s'assurer qu'elles demeurent conformes aux plus récentes politiques, règlements, directives et pratiques exemplaires du gouvernement du Canada.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus

Tableau 3 : Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus en ce qui a trait aux services internes pour l'exercice

Le tableau 3 fournit un résumé des dépenses prévues et réelles et des équivalents temps plein requis pour obtenir ces résultats.

Ressources	Prévues	Réelles
Dépenses	891 247 \$	1 010 998 \$
Équivalents temps plein	5	5

La [section Finances de l'infographie de la Commission du droit d'auteur du Canada dans l'InfoBase du GC](#) et la [section Personnel de l'infographie de la Commission du droit d'auteur du Canada dans l'InfoBase du GC](#) présente des renseignements exhaustifs sur les ressources financières et humaines en ce qui concerne son répertoire des programmes.

Marchés attribués à des entreprises autochtones

Chaque année, les ministères du gouvernement du Canada sont tenus d'attribuer au moins 5 % de la valeur totale des marchés à des entreprises autochtones.

En tant que micro-organisation qui reçoit de nombreux services internes par d'autres départements, la Commission attribue peu de contrats, et les contrats qu'elle attribue ne sont souvent pas d'une valeur importante. Historiquement, la Commission a attribué des contrats à des entreprises autochtones aussi souvent que possible.

Résultats de la Commission du droit d'auteur du Canada pour 2024-2025

Tableau 4 : Valeur totale des marchés attribués à des entreprises autochtones¹

Comme il est indiqué dans le tableau 4, la Commission du droit d'auteur du Canada a attribué 22 % de la valeur totale de tous ses marchés à des entreprises autochtones au cours de l'exercice.

Indicateurs de rendement liés à l'attribution de marchés	Résultats 2024-2025
Valeur totale des marchés attribués à des entreprises autochtones ¹ (A)	140 794 \$
Valeur totale des marchés attribués à des entreprises autochtones et non autochtones ² (B)	647 155 \$
Valeur des exceptions approuvées par l'administrateur général/administratrice générale (C)	0 \$
Pourcentage de marchés attribués à des entreprises autochtones [A / (B - C) × 100]	22 %
<p>- ¹ Le terme « marché » désigne un accord contraignant portant sur l'acquisition d'un bien, d'un service ou d'une construction, à l'exclusion des baux immobiliers. Il comprend les avenants aux marchés et les marchés conclus au moyen de cartes d'achat d'une valeur supérieure à 10 000,00 \$.</p>	

Indicateurs de rendement liés à l'attribution de marchés	Résultats 2024-2025
	<p>- ² Aux fins de la cible d'un minimum de 5 %, les données présentées dans ce tableau reposent sur la définition d'une entreprise autochtone établie par Services aux Autochtones Canada, comme étant soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ une entreprise dont le propriétaire-exploitant est un Aîné, un conseil de bande ou un conseil tribal ; ○ une entreprise inscrite au Répertoire des entreprises autochtones ; ○ une entreprise qui est inscrite à une liste d'entreprises bénéficiaires d'un traité moderne.

Dans son Plan ministériel pour 2025-2026, la Commission du droit d'auteur du Canada prévoyait que, d'ici la fin de l'exercice 2024-2025, il aurait attribué 10 % de la valeur totale de ses marchés à des entreprises autochtones. Les résultats de cette année témoignent de l'engagement de la Commission à soutenir les entreprises autochtones dans la mesure de ses moyens.

Dépenses et ressources humaines

Dans la présente section

- [Dépenses](#)
- [Financement](#)
- [Faits saillants des états financiers](#)
- [Ressources humaines](#)

Dépenses

Cette section présente un aperçu des dépenses prévues et réelles du ministère de 2022-2023 à 2027-2028.

Recentrer les dépenses gouvernementales

Bien qu'elle ne fasse pas officiellement partie de l'exercice de réduction des dépenses, afin de respecter l'esprit de cet exercice, la Commission du droit d'auteur a pris les mesures suivantes en 2024-2025 :

- La Commission a réduit son recours aux spécialistes financiers externes et a internalisé le rapprochement des dépenses de fonctionnement, ce qui a permis de réaliser d'importantes économies en services professionnels.

Sommaire du rendement budgétaire

Tableau 5 : Dépenses réelles de trois exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau 5 montre l'argent que la Commission du droit d'auteur du Canada a dépensé au cours de chacun des trois derniers exercices pour s'acquitter de ses responsabilités essentielles et assurer la prestation de ses services internes.

Responsabilités essentielles et services internes	Budget principal des dépenses 2024-2025	Autorisations totales pouvant être utilisées pour 2024-2025	Dépenses réelles de trois exercices (autorisations utilisées)
Tarifs et licences liés au droit d'auteur	3 564 988 \$	4 147 035 \$	<ul style="list-style-type: none"> • 2022–2023 : 3 196 630 \$ • 2023–2024 : 3 259 894 \$ • 2024–2025 : 4 062 309 \$
Services internes	891 247 \$	1 036 759 \$	<ul style="list-style-type: none"> • 2022–2023 : 799 157 \$ • 2023–2024 : 814 955 \$ • 2024–2025 : 1 010 998 \$
Total	4 456 235 \$	5 183 794 \$	<ul style="list-style-type: none"> • 2022-2023 : 3 995 787 \$ • 2023-2024 : 4 074 849 \$ • 2024-2025 : 5 073 306 \$

Analyse des dépenses des trois derniers exercices

En tant que micro-organisation, la Commission peut, pour diverses raisons, ne pas être en mesure de réaliser l'intégralité des dépenses prévues. Par exemple, des effectifs insuffisants ou des changements imprévus dans le calendrier des instances ou dans la charge de travail peuvent avoir une incidence considérable sur les dépenses prévues et modifier les prévisions financières. Les efforts déployés par la Commission pour renforcer sa capacité de planification financière à moyen et long terme ont déjà contribué à atténuer certains de ces risques et devraient continuer à porter fruit.

En 2024-2025, les dépenses réelles de la Commission ont atteint un peu plus de 5 millions de dollars, soit une augmentation de 998 457 \$ par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique principalement par la mise en œuvre de nouvelles conventions collectives et l'augmentation des efforts de dotation. En tant qu'organisation comptant 26 ETPs, la Commission est particulièrement affectée par les ajustements salariaux et les paiements rétroactifs liés aux conventions collectives.

Tout au long de l'exercice 2024-2025, la Commission a examiné de près ses dépenses, renforcé sa capacité interne de prévisions financières à moyen et long terme et mis en œuvre des pratiques de planification financière rigoureuses.

La [section Finances de l'infographie pour la Commission du droit d'auteur sur l'InfoBase du GC](#) présente des renseignements financiers plus détaillés des exercices précédents.

Tableau 6 : Dépenses prévues au cours des trois prochains exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau 6 présente les dépenses prévues de la Commission du droit d'auteur du Canada au cours de trois prochains exercices relativement à ses responsabilités essentielles et à ses services internes.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses prévues 2025-2026	Dépenses prévues 2026-2027	Dépenses prévues 2026-2027
Tarifs et licences liés au droit d'auteur	3 784 463 \$	3 787 392 \$	3 787 392 \$
Services internes	946 116 \$	946 848 \$	946 848 \$
Total	4 730 579 \$	4 734 240 \$	4 734 240 \$

Analyse des dépenses des trois prochains exercices

Au cours des trois prochains exercices financiers, les dépenses de la Commission devraient demeurer relativement stables, la majeure partie des fonds étant consacrée aux salaires. En tant que micro-organisation, le fonctionnement de la Commission repose principalement sur son personnel. Les coûts liés aux salaires, y compris les ajustements continus liés aux conventions collectives, continueront de représenter la plus grande part de son budget.

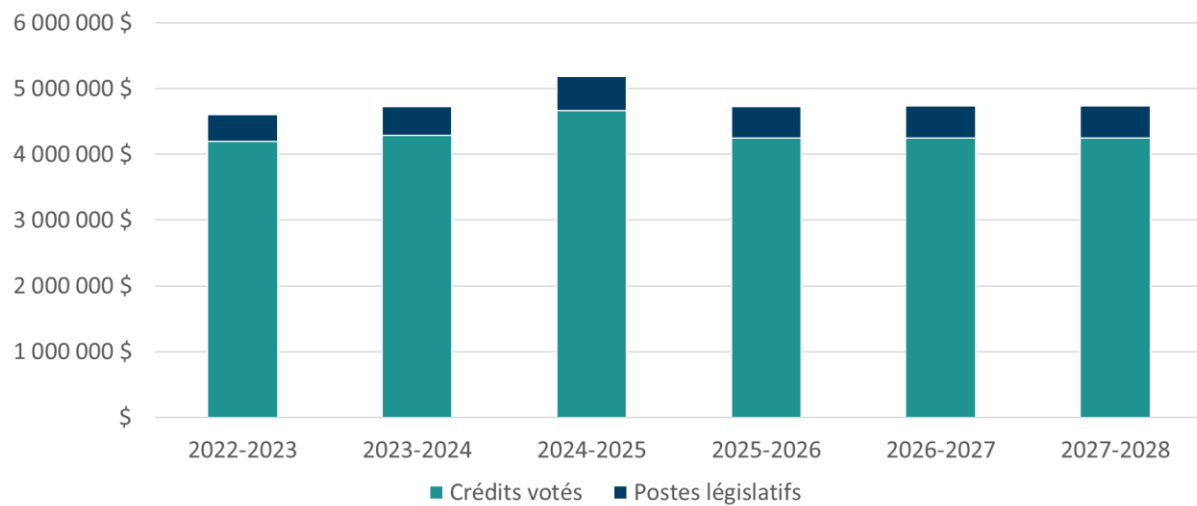
Le reste du budget de la Commission sert à couvrir les dépenses de fonctionnement et d'entretien (F et E). Celles-ci comprennent notamment des ententes interministérielles pour des services partagés, des investissements dans la gestion de l'information et la technologie de l'information (GI/TI), ainsi que des services professionnels nécessaires à l'exécution du mandat de la Commission. Ces dépenses prévues reflètent l'engagement continu de la Commission à maintenir son efficacité opérationnelle et à appuyer ses priorités stratégiques grâce à une planification financière rigoureuse.

La [section Finances de l'infographie pour la Commission du droit d'auteur](#) sur l'InfoBase du GC présente des renseignements financiers plus détaillés liés à des exercices futurs.

Financement

Cette section présente un aperçu du financement voté et législatif du ministère par rapport à ses responsabilités essentielles et à ses services internes. Consultez la [page sur les Budgets et dépenses du gouvernement du Canada](#) pour obtenir de plus amples renseignements sur les autorisations de financement.

Graphique 1 : Financement approuvé (législatif et voté) pour une période de six exercices
 Le graphique 1 résume le financement voté et législatif du ministère pour la période de 2022-2023 à 2027-2028.



Version texte du graphique 1

Le graphique 1 comprend les renseignements qui suivent dans un graphique à barres.

Exercice	Postes législatifs	Crédits votés	Total
2022-2023	404 480 \$	4 199 965 \$	4 604 445 \$
2023-2024	433 636 \$	4 292 789 \$	4 726 425 \$
2024-2025	516 174 \$	4 667 620 \$	5 183 794 \$
2025-2026	486 318 \$	4 244 261 \$	4 730 579 \$
2026-2027	486 804 \$	4 247 436 \$	4 734 240 \$
2027-2028	486 804 \$	4 247 436 \$	4 734 240 \$

Analyse du financement législatif et voté pour une période de six exercices

Les dépenses globales de la Commission demeurent stables au fil du temps, en raison de l'absence de sources de revenus supplémentaires ou alternatives, de la portée limitée de ses activités et de sa taille. Les variations dans les niveaux de financement sont principalement attribuables à la mise en œuvre de nouvelles conventions collectives.

Consultez les [Comptes publics du Canada](#) pour en savoir plus sur les dépenses votées et législatives de la Commission du droit d'auteur du Canada.

Faits saillants des états financiers

Les [états financiers \(non audités\) de la Commission du droit d'auteur du Canada](#) pour l'exercice terminé le 31 mars 2025.

Tableau 7 : État condensé des résultats (non audité) pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 (en dollars)
Le tableau 7 résume les charges et les revenus pour 2024-2025 qui affectent le coût de fonctionnement avant le financement du gouvernement et les transferts.

Renseignements financiers	Résultats réels 2024-2025	Résultats prévus 2024-2025	Différence (réels moins prévus)
Total des charges	5 073 306 \$	5 035 754 \$	37 552 \$
Total des revenus	-	-	-
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	5 073 306 \$	5 035 754 \$	37 552 \$

Analyse des charges et des revenus pour 2024-25

En 2024-2025, les dépenses réelles de la Commission ont été très proches des dépenses prévues, avec un écart de moins de 1 %. En tant que micro-organisation ayant un mandat stable, le financement de la Commission reste relativement stable au fil du temps, et la Commission ne génère pas de revenus externes.

Les renseignements sur les résultats prévus pour 2024-2025 proviennent de [l'état des résultats prospectif et les notes de 2024-2025](#) de la Commission du droit d'auteur du Canada.

Tableau 8 : État condensé des résultats (non audité) pour les exercices 2023-2024 et 2024-2025
Le tableau 8 résume les charges et les revenus réels et montre le coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts.

Renseignements financiers	Résultats réels 2024-2025	Résultats réels 2023-2024	Différence (2024-2025 moins 2023-2024)
Total des charges	5 073 306 \$	4 074 849 \$	998 457 \$
Total des revenus	-	-	-
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	5 073 306 \$	4 074 849 \$	998 457 \$

Analyse des différences de charges et de revenus entre 2023-24 et 2024-25

En 2024-2025, les dépenses réelles de la Commission ont totalisé un peu plus de 5 millions de dollars, soit une augmentation de 998 457 dollars par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est principalement attribuable à la mise en œuvre de nouvelles conventions collectives et à l'augmentation des efforts de recrutement. En tant que micro-organisation, la Commission est particulièrement touchée par les ajustements salariaux et les paiements rétroactifs découlant de ces conventions. La Commission ne génère pas de revenus et dépend entièrement des crédits parlementaires pour financer ses activités.

Tableau 9 : État condensé de la situation financière (non audité) au 31 mars 2025 (en dollars)

Le tableau 9 fournit un résumé des montants que le ministère doit ou doit dépenser (passifs) et de ses ressources disponibles (actifs), ce qui aide à déterminer la capacité du ministère à mettre en œuvre des programmes et des services.

Renseignements financiers	Exercice en cours (2024-2025)	Exercice précédent (2023-2024)	Différence (2024-2025 moins 2023-2024)
Total des passifs nets	703 874 \$	535 628 \$	168 246 \$
Total des actifs financiers nets	433 143 \$	269 358 \$	163 785 \$
Dette nette du ministère	270 731 \$	266 270 \$	4 461 \$
Total des actifs non financiers	36 889 \$	58 522 \$	(21 633 \$)
Situation financière nette du ministère	(233 842 \$)	(207 748 \$)	(26 094 \$)

Analyse du passif et de l'actif du département depuis le dernier exercice fiscal

En tant que micro-organisation et tribunal administratif doté d'un mandat très spécifique, les actifs et passifs de la Commission demeurent relativement stables au fil du temps.

Ressources humaines

Cette section présente un aperçu des ressources humaines réelles et prévues du ministère pour la période de 2022-2023 à 2027-2028.

Tableau 10 : Ressources humaines réelles pour les responsabilités essentielles et les services internes

Le tableau 10 présente un résumé des ressources humaines, en équivalents temps plein, qui sont associées aux responsabilités essentielles et aux services internes à la Commission du droit d'auteur du Canada pour les trois derniers exercices.

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein réels 2022-2023	Équivalents temps plein réels 2023-2024	Équivalents temps plein réels 2024-2025
Tarifs et licences liés au droit d'auteur	20	21	21
Services internes	4	4	5
Total	24	25	26

Analyse des ressources humaines des trois derniers exercices

En tant que micro-organisation dont les dépenses et les activités prévues sont très stables, la Commission affiche très peu de variations dans son nombre d'équivalents temps plein (ETP) au fil du temps. Entre 2022-2023 et 2024-2025, la Commission a connu une augmentation de 2 ETP, ayant renforcé sa capacité tant au sein de la responsabilité essentielle que de l'équipe des services internes.

Tableau 11 : Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes

Le tableau 11 présente les équivalents temps plein prévus pour les responsabilités essentielles et les services internes de la Commission du droit d'auteur au cours des trois prochains exercices. Les

ressources humaines pour l'exercice en cours sont prévues en fonction des données de l'exercice à ce jour.

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein prévus en 2025-2026	Équivalents temps plein prévus en 2026-2027	Équivalents temps plein prévus en 2027-2028
Tarifs et licences liés au droit d'auteur	21	21	21
Services internes	5	5	5
Total	26	26	26

Analyse des ressources humaines pour les trois prochains exercices

Aucun changement n'est prévu, dans le futur, en ce qui concerne les ressources ou les activités principales de la Commission. Par conséquent, les ETP prévus sont stables pour les années à venir.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont accessibles sur le site Web de la Commission du droit d'auteur :

- [Analyse comparative entre les sexes plus](#)

Des renseignements sur la stratégie ministérielle de développement durable de la Commission du droit du Canada sont disponibles sur son [site Web](#).

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au système fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'imposition, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#). Ce rapport fournit aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, dont des descriptions, des objectifs, des données historiques et des renvois aux programmes de dépenses fédérales connexes ainsi qu'aux évaluations et aux résultats de l'ACS Plus liés aux dépenses fiscales.

Renseignements ministériels

Profil du ministère

Ministre de tutelle :

L'honorable Mélanie Joly, c.p., député
Ministre de l'Industrie et ministre responsable de
Développement économique Canada pour les régions
du Québec

Administrateur général :

Drew Olsen, Vice-président et premier dirigeant

Portefeuille ministériel :

Innovation, Sciences et Développement économique
Canada

Instrument(s) habilitant(s) :

[Loi sur le droit d'auteur](#)

Année de constitution ou de création :

1989

Coordonnées du ministère

Adresse postale :

Commission du droit d'auteur du Canada
56 rue Sparks - bureau 800
Ottawa (Ontario) K1P 5A9

Numéro de téléphone : 613-952-8621

Numéro sans frais : 1-833-860-7131

Téléimprimeur (ATS) : 1-833-369-0369

Télécopieur : 613-952-8630

Adresse courriel : secretariat@cb-cda.gc.ca

Site Web : <https://cb-cda.gc.ca/fr>

Définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) (gender-based analysis plus [GBA Plus])

Outil analytique qui aide à comprendre les répercussions des politiques, des programmes et des initiatives sur différentes personnes. Le fait d'appliquer l'ACS Plus aux politiques, aux programmes et aux initiatives permet de déterminer les différents besoins des personnes touchées, les façons d'être plus réceptif et inclusif ainsi que les méthodes permettant de prévoir et d'atténuer les obstacles potentiels à l'accès ou au bénéfice de l'initiative. L'ACS Plus va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre) pour prendre en compte d'autres facteurs tels que l'âge, le handicap, l'éducation, l'ethnicité, la situation économique, la géographie (y compris la ruralité), la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle.

cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Cadre qui établit un lien entre les responsabilités essentielles et les résultats ministériels ainsi que les indicateurs de résultat ministériel d'un ministère.

cible (target)

Objectif quantitatif ou qualitatif, mesurable, qu'un ministère, un programme ou une initiative envisage d'atteindre dans un délai déterminé.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital, paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers ainsi que paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)

Dépenses et recettes nettes liées aux prêts, aux placements et aux avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le budget principal des dépenses. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement au moyen d'une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

Entreprise autochtone (Indigenous business)

Dans le cas d'un rapport sur les résultats ministériels, il s'agit de toute entité qui répond aux critères de Services aux Autochtones Canada, à savoir être détenue et gérée par des aînés, des conseils de bande et des conseils tribaux, être inscrite dans le [Répertoire des entreprises autochtones](#) ou être inscrite sur une liste d'entreprises bénéficiaires de traités modernes.

équivalent temps plein (full-time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne dans un budget ministériel. Le calcul d'un équivalent temps plein correspond au nombre des heures de travail d'un employé divisé par le nombre d'heures d'une semaine de travail à temps plein d'un employeur. Par exemple, un employé qui travaille 20 heures pendant une semaine de travail normale de 40 heures représente un équivalent temps plein de 0,5.

indicateur de rendement (performance indicator)

Mesure qualitative ou quantitative qui évalue les progrès réalisés en vue d'atteindre un résultat au niveau d'un ministère ou d'un programme, ou les produits ou résultats attendus d'un programme, d'une politique ou d'une initiative.

indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)

Mesure quantitative ou qualitative qui évalue les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Un programme, un projet ou une autre initiative dans le cadre desquels deux ou plusieurs ministères fédéraux reçoivent des fonds pour travailler conjointement pour atteindre un résultat commun généralement lié à une priorité gouvernementale, et dans le cadre duquel les ministres concernés conviennent de le désigner comme horizontal. Des exigences particulières en matière de rapports doivent être respectées, notamment celle imposée au ministère responsable de rendre compte des résultats ministériels et des dépenses regroupés.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment un ministère entend respecter ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

plan ministériel (Departmental Plan)

Rapport qui décrit les activités prévues et le rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires au cours d'une période de trois ans. Les plans ministériels sont habituellement présentés au Parlement au printemps.

priorité ministérielle (departmental priority)

Plan, projet ou activité sur lequel un ministère met l'accent et dont il rendra compte au cours d'une période de planification particulière. Il s'agit de ce qui importe le plus ou ce qui doit être réalisé en premier en vue d'obtenir les résultats ministériels attendus.

priorités pangouvernementales (government priorities)

Dans le rapport sur les résultats ministériels de 2024-2025, les priorités du gouvernement sont les thèmes généraux qui définissent le programme du gouvernement comme il a été annoncé dans le [discours du Trône de 2021](#).

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de service.

rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Rapport qui présente les réalisations d'un ministère par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Ce qu'un ministère a fait en utilisant ses ressources pour atteindre ses résultats, dans quelle mesure ces résultats correspondent aux objectifs du ministère et dans quelle mesure les leçons apprises ont été déterminées.

répertoire des programmes (program Inventory)

Une liste qui recense tous les programmes du ministère et les ressources qui contribuent à l'exercice des responsabilités essentielles du ministère et à la réalisation de ses résultats.

responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les résultats ministériels énumérés pour une responsabilité essentielle correspondent aux résultats que le ministère cherche à obtenir ou sur lesquels il souhaite exercer une influence.

résultat (result)

Un résultat ou un produit lié aux activités d'un ministère, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative.

résultat ministériel (departmental result)

Résultat de haut niveau lié aux responsabilités essentielles d'un ministère.